

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickaël VALLÉE (*arrivé à 19 heures 10*), Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (*arrivé à 19 heures 20*), Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN (*arrivée à 19 heures 30*), Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE (*arrivé à 19 heures 20*), Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD *ayant donné pouvoir à Monsieur David ÉVAIN*, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX*

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine HAMON

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	21
Votants	24

DCM n°122/2024 – 7.5.1	Création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur - demande de subvention au titre du fonds de revitalisation des centres-villes auprès du Conseil régional des Pays de la Loire
-------------------------------	---

Rapporteur : Madame GILLOT

La mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur a été confiée au cabinet EXOCETH de GUER (56).

Pour rappel, l'estimation du coût du projet au stade études de projet (PRO) s'élève à 950 286,00 euros HT pour la part travaux. À ce montant, il convient d'ajouter deux Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) « adoucisseur » et « retrait d'équipement amianté ».

Le coût estimatif du projet avec les deux PSE, hors maîtrise d'œuvre et prestations annexes, est, par conséquent, porté au stade PRO à 957 786,00 euros HT, soit 1 149 343,20 euros TTC.

La consultation d'entreprises pour le marché public de travaux de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur a eu lieu du 11 avril 2024 au 15 mai 2024.

La procédure d'attribution est en cours pour les lots suivants :

- lot 2 - terrassement-VRD,
- lot 3 - gros œuvre,
- lot 4 - étanchéité,
- lot 6 - chauffage - électricité.

La consultation d'entreprises a été relancée pour les trois lots suivants, déclarés sans suite à l'issue de la première consultation :

- lot 1 - espaces verts,
- lot 5 - métallerie,
- lot 7 - réseau de chaleur.

Vu la délibération numéro 119/2023 en date du 23 mai 2023 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur au cabinet EXOCETH,

Vu la délibération numéro 264/2023 en date du 12 décembre 2023 portant notamment approbation du projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et du réseau de chaleur au stade Avant-projet Définitif (APD) et autorisant le dépôt d'une demande de subvention au titre de l'appel à projets commun 2024 pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités,

Vu la délibération numéro 024/2024 en date du 13 février 2024 portant approbation du projet de création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie à bois déchiqueté au stade études de projet (PRO) et autorisant le lancement d'une consultation d'entreprises en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique pour le marché public de travaux,

Considérant le courrier en date du 06 mai 2024 adressé par la sous-préfecture de CHÂTEAUBRIANT-ANCENIS informant la commune de l'impossibilité de retenir la demande de subvention pour le projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2024 en raison des crédits disponibles pour le département de la Loire-Atlantique et du nombre de dossiers présentés par les collectivités,

Considérant que ce projet porte sur des locaux concernés par les dispositions du décret numéro 2019-771 en date du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, appelé communément décret Tertiaire,

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de l'estimation au stade PRO du projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur dans le cadre de la demande de subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire au titre du fonds de revitalisation des centres-villes,

Considérant que la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE bénéficie du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) et que le secteur de Saint-Mars-la-Jaille a le statut de « centre intermédiaire d'équipements et de services »,

Considérant les catégories de dépenses éligibles à ce dispositif,

Le plan de financement prévisionnel de ce projet au stade PRO pourrait être établi comme suit :

Objet de la dépense	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	72 272,00 euros
Travaux (Prestations Supplémentaires Éventuelles incluses)	957 786,00 euros
Frais autres (diagnostics, mission Sécurité et Protection de la Santé, contrôle technique, étude géotechnique, recherche de réseaux, relevés topographiques, frais d'insertion marché public ...)	25 059,60 euros
TOTAL	1 055 117,60 euros

Objet de la recette	Montant HT
Appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités (35% du coût total des travaux HT)	0,00 euro
Aide à la production de chaleur et aide au réseau de chaleur - ADEME	446 550,00 euros
Fonds de revitalisation des centres-villes - Conseil régional des Pays de la Loire (taux de 30% du montant HT de l'opération plafonné à 150 000,00 euros)	150 000,00 euros
Emprunt / autofinancement (taux de 30% minimum des aides publiques en application de l'article L.1111-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)	458 627,60 euros
TOTAL	1 055 177,60 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire, au titre du fonds de revitalisation des centres-villes, d'un montant de 150 000,00 euros, pour le projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau de chaleur ;
- **ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à assurer le financement de ce projet, quel que soit le montant des co-financements accordés et en cas de sur-réalisation ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 juin 2024

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU

Le secrétaire de séance,
Catherine HAMON

Envoyé et reçu en Préfecture
ID : 044-200078079-20240618-DCM_122_06_2024-DE

